**Une perversion majeure selon les Écritures**

Par Aurélie Godefroy

Les grandes traditions monothéistes condamnent toutes trois l’homosexualité. Jugée sur le même plan que l’inceste et l’infidélité, elle fut très violemment réprimée.

«Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme ; ce serait une abomination. » (Lv 18, 22) C’est par cette prescription sans équivoque que le code de Sainteté du Lévitique (VIe siècle avant notre ère), dans la Bible hébraïque, dénonce les pratiques homosexuelles. Celles-ci sont désignées comme une toevah, un terme traduit par « éloignement » – désignant ainsi la négation de l’Alliance entre Dieu et les hommes. Jugée sur le même plan que l’inceste et l’infidélité, l’homosexualité est considérée comme une perversion majeure.

Cette question n’étant à aucun moment mentionnée dans les Évangiles, il faut attendre les Épîtres de Saint Paul (Ier siècle) pour découvrir l’opinion chrétienne sur la pratique, qui condamne sans détours « les passions honteuses des idolâtres ». L’homosexualité est regardée comme une déviance païenne et sa dénonciation est catégorique : « Dieu les a livrés [les païens] à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre-nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l’infamie d’homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement » (Rm 1, 26-27).

**Des conduites déviantes**

Une opinion reprise ensuite par les Pères de l’Église, Saint Augustin (IVe-Ve siècles) écrit ainsi dans ses Confessions : « Si tous les peuples imitaient Sodome, ils seraient tenus de la même culpabilité devant la loi divine, qui n’a pas fait les hommes pour user ainsi d’eux-mêmes. Car c’est violer l’alliance qui doit être entre nous et Dieu, que de profaner par de vils appétits de débauche la nature dont il est l’auteur. » Les homosexuels sont alors soupçonnés de pactiser avec le diable, assimilés aux hérétiques (qui refusaient pour la plupart, le mariage et la procréation). Les conduites déviantes sont qualifiées de « contre-nature » et considérées comme une atteinte à Dieu lui-même. Saint Thomas (XIIIe siècle) qui codifie la morale sexuelle chrétienne dans sa Summa Theologiæ, est très clair sur ce sujet : « Dans les péchés contre-nature, où l’ordre même de la nature est violé, il est fait injure à Dieu. »

Dans l’islam, l’homosexualité est là aussi, considérée comme la pire des ­abominations surtout lorsqu’elle concerne les hommes. La liwât (homosexualité masculine), évoquée dans une trentaine de versets du Coran répartis dans sept sourates, est tout autant condamnée que l’adultère. Il s’agit là moins d’une question de péché ou de faute (au sens chrétien) que d’une question de pureté et de souillure. « Et Loth, quand il dit à son peuple : “Vous livrez vous à une abomination à laquelle personne de par les mondes ne s’est livré avant vous ? Certes, vous assouvissez vos désirs charnels sur les hommes au lieu des femmes. Vous êtes vraiment des gens outranciers’’ » (sourate 7, 80-81). Là encore, l’homosexualité est jugée contre l’ordre voulu par Dieu, niant ainsi l’expérience de l’altérité. « L’unité du monde ne se fait que dans l’harmonie des sexes réalisée en pleine connaissance de cause. Le meilleur moyen de réaliser l’accord voulu par Dieu c’est pour l’homme d’assumer sa masculinité et pour une femme de prendre en charge sa propre féminité, note l’universitaire Abdelwahab Bouhdiba. La tradition arabe veut que quatre catégories de gens tombent sous le courroux de Dieu et sont objet de sa colère : ‘‘Les hommes qui se travestissent en femmes et les femmes qui se travestissent en hommes, ceux qui couchent avec les animaux, et ceux qui couchent avec des hommes’’. »

**Sodome et Gomorrhe**

C’est l’épisode légendaire et sulfureux de la destruction des villes de Sodome et Gomorrhe, symbole du vice et de la dépravation humaine, qui sera brandi comme prétexte à la répression de l’homosexualité dans le judaïsme, le christianisme, et en islam. Même si, l’homosexualité des habitants de Sodome ne semble pas avérée ni aussi évidente que cela. Selon la Bible hébraïque, alors que deux anges arrivent à Sodome, une ville située dans les environs de la mer Morte, Loth, le neveu de Abraham, les invite à loger chez lui. Les hommes de la ville entourent alors sa maison : « Ils n’étaient pas encore couchés que la maison fut cernée par les gens de la ville, les gens de Sodome, du plus jeune au plus vieux, le peuple entier sans exception. Ils appelèrent Loth et lui dirent : ‘‘Où sont ces hommes qui sont venus chez toi cette nuit ? Fais-les sortir vers nous pour que nous les connaissions’’. » (Gen 19, 4-5) Notons que le verbe « connaître » est, dans le Tanakh, explicitement sexuel. Le peuple de Sodome exige en fait, de violer les visiteurs. Loth propose ses deux filles à la place, ce que les habitants refusent. Dieu décide alors de détruire Sodome, en même temps que la cité voisine de Gomorrhe. Dans le Coran, qui aime à reprendre quelques épisodes « spectaculaires » de la Torah, l’aventure de Loth est également évoquée : « Ses concitoyens, habitués à commettre des actes contre-nature, accoururent vers lui : ‘‘Concitoyens, dit-il, voici mes filles [à votre disposition] ! Elles sont plus indiquées pour vous. Craignez Dieu ! Ne me couvrez pas d’opprobre [en abusant] de mes hôtes. N’y a-t-il parmi vous aucun homme honnête ?’’ » (sourate 11, 78). Pour punir le refus des habitants d’accepter les deux filles de Loth, Allah envoie alors son châtiment sur la ville via Djibril – l’ange Gabriel des musulmans. Et ordonne à Loth de quitter la ville sans se retourner.

Très vite, les religions n’hésitent pas à mettre en place des supplices pour punir les « déviants ». En islam, on préconise d’appliquer aux homosexuels « les châtiments les plus horribles ». Ceux prévus par le judaïsme ne sont pas en reste. La Mishna, le premier ouvrage de littérature rabbinique classe l’homosexualité avec l’idolâtrie et l’homicide comme fautes capitales justifiant la flagellation ou la lapidation. Le Lévitique ne dit pas autre chose : « Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ce qu’ils ont fait tous les deux est une abomination ; ils seront mis à mort, leur sang retombe sur eux » (Lev 20, 13).

Dans le christianisme, des dispositions « pratiques » sont mises en place de manière officielle dès le IVe siècle, avec le concile d’Elvire (306), qui interdit l’accès aux sacrements, dont la communion aux « pédophiles ». Le concile d’Ancyre (314), prévoit lui, des sentences impitoyables pour ce qui est désormais considéré comme un crime : pour un ecclésiastique, la réduction à l’état laïc et la condamnation à l’exil à perpétuité. Et pour un laïc : l’excommunication, la flagellation et l’exil. Ce qui symbolise à l’époque, une exclusion absolue de la communauté religieuse et de société.

**Coupables et criminels**

Mais ce n’est pas tout : les homosexuels sont également rendus responsables des catastrophes naturelles, des tremblements de terre, de la famine et de la peste. Les empereurs romains chrétiens comme Théodose le Grand (IVe siècle) ou Justinien (Ve siècle) appliquent la peine de mort, de crainte que le reste de la société n’ait à éprouver la colère divine. Ceux qui sont suspectés d’avoir des pratiques homosexuelles « passives » finissent sur le bûcher. « Tous ceux qui ont la honteuse habitude de condamner leur propre corps masculin à la souffrance d’un sexe différent… devront expier un crime aussi grave dans les flammes vengeresses », gronde le Code théodosien (IX, 7, 6). Après avoir fait preuve d’une relative tolérance lors du Ier Moyen-Âge (du Ve au XIe siècle), préoccupée alors par d’autres sujets comme la hantise de l’inceste, l’Église durcit sa position dès 1150 avec les deux conciles de Latran (1179 et 1512-1517) qui reprennent avec une plus grande fermeté encore les condamnations des siècles précédents.

Difficilement imaginables dans les sociétés patriarcales traditionnelles, les amours féminines semblent, elles, moins préoccuper les religions. Est-ce parce qu’on les considère comme temporaires, ou parce qu’elles ­n’entraînent pas la perte de semence et ne mettent donc pas en cause la procréation ? Les amours lesbiennes sont absentes de la Bible comme du Coran, et lorsque le cas se présente, l’homosexualité féminine est jugée avec peu de sévérité, les peines encourues étant longtemps laissées à la discrétion du juge. Dans l’islam, la sihaq (équivalent féminin de la liwât masculine) ne constitue un crime que dans peu de pays.

**Amours féminines**

Notons toutefois que l’homosexualité féminine n’est pas totalement absente de la tradition judaïque. Moïse Maïmonide (XIIe siècle), dans son Mishne Torah, (dans la partie Les relations sexuelles interdites), aborde plus précisément le sujet – et celui du châtiment, conseillant de fouetter les femmes coupables de pratiques homosexuelles : « Un homme devrait être ­particulièrement strict avec sa femme à ce sujet, et devrait empêcher les femmes connues pour se livrer à ces pratiques de lui rendre visite et elle de leur rendre visite. »

Et si l’Église catholique ignore les amours féminines, cela ne signifie pas qu’elle les regarde avec bienveillance et compassion, loin de là. Souvenons-nous de la triste fin de « Sœur Sourire » – Jeanine Deckers de son vrai nom – et de sa chanson Dominique, dans les années 1960. Premier cas connu de nonne à avoir assumé son homosexualité, cette dernière quitte son couvent pour aller vivre avec une femme et continue à interpréter des chansons. Ce qui lui vaut les foudres de l’Église. En 1974, elle est rattrapée par le fisc : ce dernier lui réclame des arriérés d’impôts sur les ventes de sa ritournelle qui a remporté un succès colossal. Or, c’est sa congrégation qui a reçu tout l’argent ; insolvable, abandonnée par son ordre qui refuse de l’aider, et désespérée, la jeune femme met fin à ses jours avec sa compagne.

pour aller plus loin

■ Aurélie Godefroy, Les Religions, le sexe et nous (Calmann-Lévy, 2012).

■ Guy Bedouelle, Jean-Louis Bruguès et Philippe Becquart, L’Église et la sexualité (Cerf, 2006).

■ Abdelwahab Bouhdiba, La Sexualité en Islam (PUF, 2004).

■ Thomas Römer, Loyse Bonjour, L’Homosexualité dans le Proche-Orient ancien et la Bible (Labor et Fides, 2005).